

| | |
|--|-------------|
| Mission 1 : le combat pour l'emploi local | M1 |
| Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production | A2 |
| Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale | 1402 |

Le Conseil Régional,

VU la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 – JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son point 2,

VU le Code de la Recherche,

VU le Code de l'Education et notamment l'article L214-2,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1, L1611-4, L4221-1 et suivants,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,

VU la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,

VU la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019 approuvant une prestation de 8 mois pour la mise en place de l'académie Pulsar,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

ENTENDU Paul JEANNETEAU, Stéphanie HOUEL, Brigitte NEDELEC, Delphine COAT-PROU, Grégoire JAUNEAULT, Pascale DEBORD, Christophe DOUGE, Christophe CLERGEAU, Pascal NICOT, Claire HUGUES, Laurent CAILLAUD, Laurent PRETROT, Franck LOUVRIER

Après en avoir délibéré,

1. Attractivité

PULSAR – Académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire

ATTRIBUE

un montant total de subvention de fonctionnement de 291 883 € sur une base de dépenses subventionnable de 583 766 € HT et TTC, pour le financement des candidats de la promotion PULSAR- Académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire 2020-2021, suivant les modalités et la répartition figurant en 1-annexe-1.

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

APPROUVE

l'avenant présenté en 1-annexe-2,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 100 000 € pour poursuivre la mise en place du réseau et de l'offre de services Pulsar, l'académie des jeunes chercheurs des Pays de la Loire.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés , Alain AVELLO, Pascale DEBORD

Marguerite LUSSAUD absente lors du vote

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs